

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

OBJET DU MARCHÉ : Marché de travaux pour le remplacement du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du Hall Concorde du Musée de l'Air et de l'Espace

Maître d'ouvrage: Musée de l'Air et de l'Espace

Adresse : Aéroport de Paris-Le Bourget.













CS90005. 93352 Le Bourget

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Date limite de remise des offres :

30 juin 2026 à 10h30

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Marché de travaux pour le remplacement du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du Hall Concorde du Musée de l'Air et de l'Espace</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Musée de l'Air et de l'Espace Aéroport de Paris – Le Bourget 93350 - LE BOURGET</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 2 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://www.marches-publics.gouv.fr/</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les deux candidats classés en tête à l'issue de l'analyse des offres initiales sur la base des critères énoncés ci-après. Le cas échéant, cette négociation se fera à l'issue de l'analyse des offres par échange de mail et/ou par audition ou visioconférence dans locaux du musée de l'Air et de l'Espace.</p> <p>Les négociations pourront porter sur tous les aspects du marché, sur le contenu de la proposition technique et méthodologique comme sur l'offre financière des candidats.</p> <p>Le résultat des négociations participera de l'évaluation finale des offres conformément aux critères pondérés énoncés ci-après.</p>
	<p>La visite du site est obligatoire.</p>
	<p>Aucune variante exigée n'est prévue. Aucune variante autorisée n'est prévue. Aucune variante facultative n'est prévue.</p>
	<p>La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative. La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Délai d'exécution.....	4
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1.	Procédure de passation.....	5
3.2.	Allotissement.....	5
3.3.	Négociation	5
3.4.	Renseignements complémentaires.....	6
3.5.	Visite de site	6
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	6
4.1.	Dossier de candidature	6
4.2.	Sous-traitance	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	8
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	9
5.4.	Délai de validité.....	9
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	9
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	10
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE	11
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS.....	11
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE	12

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : Marché de travaux pour le remplacement du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du Hall Concorde du Musée de l'Air et de l'Espace.

Lieu d'exécution : Musée de l'Air et de l'Espace, Aéroport de Paris – Le Bourget, 93350 LE BOURGET

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 “Électricité CFO/CFA”

Lot 2 “Maçonnerie, cloisons, faux plafonds, bloc porte, peinture”

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45310000-3 - Travaux d'équipement électrique

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : Électricité CFO/CFA

45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques

45311200-2 - Travaux d'installations électriques

Lot n° 2 : Maçonnerie, cloisons, faux plafonds, bloc porte, peinture

45000000-7 - Travaux de construction

45262522-6 - Travaux de maçonnerie

44112300-1 - Cloisons

45442100-8 – Travaux de peinture

1.3. Durée du marché et délai d'exécution

Pour l'ensemble des lots

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

En tout état de cause, la réception des prestations devra avoir lieu au plus tard le 2 décembre 2026.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les deux candidats classés en tête à l'issue de l'analyse des offres initiales sur la base des critères énoncés ci-après. Le cas échéant, cette négociation se fera à l'issue de l'analyse des offres par échange de mail et/ou visioconférence ou par audition dans les locaux du musée de l'Air et de l'Espace.

Les candidats pourront présenter, préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il ne soit porté de modifications substantielles au cahier des charges.

Les négociations pourront porter sur tous les aspects du marché, sur le contenu de la proposition technique et méthodologique comme sur l'offre financière des candidats.

Le résultat des négociations participera de l'évaluation finale des offres conformément aux critères pondérés énoncés ci-après.

Cependant, le pouvoir adjudicateur s'octroie également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans procéder à une phase de négociation.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

3.5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Toutefois, le maître d'ouvrage acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée (**Annexe 1**).

Deux dates de visites sont prévues :

- 15 juin 2026 à 11h30
- 22 juin 2026 à 11h30

Pour s'inscrire à la visite, le candidat devra envoyer un mail avec l'accusé de réception et/ou lecture auprès des points de contact du musée suivants :

Monsieur Guido BOROLI,
Chargé de projets bâtiment
Mail : Guido.BOROLI@museeairespace.fr
Téléphone : 01 49 92 70 80/ 06 70 97 29 86

M. Guido BOROLI sera accompagné soit par un collègue du Musée de l'Air et de l'Espace soit un représentant de la maîtrise d'œuvre.

L'adresse du RDV est la suivante :

Musée de l'Air et de l'Espace
3 Esplanade de l'Air et de l'Espace
Aéroport de Paris - Le Bourget
CS 90005 - 93352 Le Bourget cedex

Le point du RDV est le suivant : auprès du poste du PC Sécurité du musée, dont l'accès est possible par la porte à côté de la sortie de la boutique. Il faudra sonner au visiophone et se présenter. La boutique se trouve sur le côté gauche de l'ancienne Aérogare dans le bâtiment avec la façade à miroir.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Il s'agit d'un document électronique adaptable à la procédure et permettant le pré-remplissage par des données existantes sur la base du numéro SIRET du candidat (reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ; reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global).

Envoi d'une candidature "standard" (hors DUME) :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux ou par une personne habilitée à engager le candidat :

- a) lettre de candidature (ou DC1) précisant si le candidat se présente seul ou en groupement ;
- b) déclaration du candidat (DC2) et/ou sur papier libre pour donnant le chiffre d'affaires de la société, ses références au cours des 3 dernières années, ses moyens et effectifs ;
- c) l'attestation d'assurance responsabilité civile décennale ;
- d) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- e) une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, sauf si le formulaire DC1 est utilisé pour la lettre de candidature, pour justifier :
 - a. n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à 6 du code de la commande publique
 - b. être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Capacité économique et financière du candidat
Non applicable

Capacité technique et professionnelle du candidat
Non applicable

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités

du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;

- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	La décomposition du prix global et forfaitaire Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
3	Le mémoire technique Le mémoire technique doit comprendre a minima : - les moyens humains avec le nombre de compagnons sur site ; - le mode opératoire pour le changement du TGBT et ses parties ; - les fiches techniques de l'ensemble des composants proposés ; - Un calendrier d'intervention et d'exécution des prestations ;
4	Le relevé d'identité bancaire
5	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
6	L'attestation de visite en annexe correctement complétée

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.
Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	60
1.1	Organisation et pilotage du projet (moyens humains)	20
1.2	Analyse technique de la solution proposée en référence aux attentes exprimées dans le CCTP (méthodologie)	15
1.3	Durée des travaux au regard des délais (Planning)	15
1.4	Moyens techniques	10
2	Prix	40
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.



Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Montreuil
Tél. : 01.49.20.20.00
Fax :
Email : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Montreuil
Tél. : 01.49.20.20.00
Fax :
Email : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.



ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Objet : Marché de travaux pour le remplacement du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du Hall Concorde du Musée de l'Air et de l'Espace

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

représentant Musée de l'Air et de l'Espace

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour Musée de l'Air et de l'Espace,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.